

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2016/.....350 /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD) ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) (FACILITE D'APPUI A LA TRANSITION), DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES PHASE III - PAREF III, SIGNE LE 19 JUILLET 2016, POUR UN MONTANT DE 2.420.000 UC.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/057/AN du 21 octobre 2016, autorisant la ratification ;

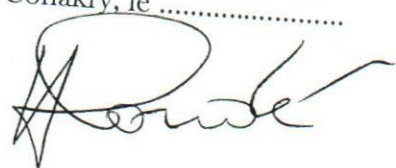
Vu le Décret D/2016/.....346 /PRG/SGG du 24 NOV. 2016, portant promulgation de la Loi L/2016/057/AN du 21 octobre 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié le Protocole d'Accord entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Africain de Développement (FAD) (Facilité d'Appui à la Transition), dans le cadre du Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Financières phase III - PAREF III, signé le 19 juillet 2016, pour un montant de 2.420.000 UC.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

24 NOV. 2016
Conakry, le



Prof. ALPHA CONDE